



**PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SDAGE RHONE-MEDITERRANEE 2022-2027

FICHE DE SPECIFICATION DES CARTES

Cartes 5D-A et 5D-B – Lutte contre les pollutions par les pesticides

Dispositions 5D-02, 5D-03 et 5D-05 de l'orientation fondamentale 5D du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

Objet et portée de la carte

Les cartes 5D-A et 5D-B identifient les sous bassins et les masses d'eau souterraine nécessitant des mesures de lutte contre les pollutions par les pesticides, pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions au titre du programme de mesures 2022-2027.

Sur ces secteurs (cf. disposition 5D-02), les mesures à adopter visent, notamment par la mise en place d'une animation technique à l'échelle du territoire, à :

- développer des techniques de production économes en intrants et respectueuses de l'environnement au-delà des bonnes pratiques de traitement : agriculture biologique, lutte biologique, désherbage mécanique ou thermique, allongement de la rotation et diversification de l'assolement ... ;
- promouvoir les variétés et les cultures économes en pesticides ;
- soutenir de manière volontariste le maintien des surfaces en herbe ;
- supprimer les sources de pollutions ponctuelles (privilégier les démarches collectives pour les aires de remplissage, de lavage et de rinçage des pulvérisateurs et pour la gestion des déchets issus de l'utilisation des pesticides...);
- maintenir et/ou créer des zones tampons (bandes enherbées, talus, haies, fossés...) pour limiter les transferts en direction des milieux aquatiques.

Sur ces secteurs (cf. disposition 5D-03), les services de l'Etat renforcent le contrôle des utilisations de pesticides. Ils peuvent également, en cas de constat d'échec des politiques passées, instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, afin de répondre à l'objectif de réduction des flux de pollutions par les pesticides à la mer Méditerranée et aux milieux lagunaires (cf. disposition 5D-05), il est demandé aux gestionnaires des fleuves côtiers et des bassins versants des lagunes identifiés sur les cartes, de préciser les origines des apports, de les quantifier et d'engager les actions de réduction des pollutions en concertation avec les acteurs concernés. Cette démarche est à mener en cohérence avec les approches territoriales conduites en application de la disposition 5C-02 du SDAGE.

Données et méthode utilisées pour élaborer la carte

La sélection des secteurs nécessitant des mesures de lutte contre les pollutions par les pesticides pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions, a été fondée sur l'identification des sous bassins et masses d'eau souterraine concernés en tout ou partie par une ou plusieurs mesures de réduction des pollutions par les pesticides, au titre de l'objectif de bon état, dans le

programme de mesures 2022-2027 (un sous bassin est identifié dès lors qu'une mesure « pesticides » est inscrite au programme de mesures pour au moins une masse d'eau). La détermination de ces mesures a été effectuée d'après le risque de non atteinte de l'objectif de bon état évalué lors de l'état des lieux 2019 et la méthode de construction du programme de mesures. En particulier, les ajustements retenus suite au traitement des avis reçus dans le cadre de la consultation des assemblées et du public sur les projets de SDAGE et de PDM organisée en 2021, sont intégrés aux cartes 5D-A et 5D-B figurant dans le SDAGE 2022-2027 adopté par le comité de bassin.

Les mesures du programme de mesures portant sur la réduction des pesticides prises en compte pour l'élaboration de la carte sont les suivantes :

- mesure AGR0401 « Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) »
- mesure AGR0303 « Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire »
- mesure AGR0802 « Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles ».

Liste des territoires concernés

Carte 5D-A :

Code du sous bassin	Nom du sous bassin
AG_14_01	Ardèche
AG_14_02	Cance Ay
AG_14_03	Cèze
AG_14_06	Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche
AG_14_08	Gardons
AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon
AG_14_10	Rhône entre la Cèze et le Gard
CO_17_01	Affluents Aude médiane
CO_17_02	Agly
CO_17_03	Aude amont
CO_17_04	Aude aval
CO_17_05	Bagnas
CO_17_06	Canet
CO_17_07	Fresquel
CO_17_08	Hérault
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens
CO_17_10	Libron
CO_17_11	Or
CO_17_12	Orb
CO_17_14	Petite Camargue
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille
CO_17_18	Têt
CO_17_19	Thau
CO_17_20	Vidourle
CO_17_21	Vistre Costière
DO_02_01	Allaine - Allan
DO_02_02	Basse vallée du Doubs
DO_02_03	Bourbeuse
DO_02_06	Dessoubre
DO_02_08	Doubs médian

DO_02_09	Doubs moyen
DO_02_11	Guyotte
DO_02_12	Haut Doubs
DO_02_13	Lizaine
DO_02_14	Loue
DO_02_15	Orain
DO_02_16	Savoireuse
DU_11_02	Eygues
DU_11_03	La Sorgue
DU_11_04	Lez
DU_11_05	Meyne
DU_11_06	Nesque
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux
DU_12_01	Affluents Haute Durance
DU_13_04	Basse Durance
DU_13_07	Calavon
DU_13_08	Camargue
DU_13_09	Crau - Vigueirat
DU_13_10	Eze
DU_13_11	Largue
DU_13_13	Moyenne Durance aval
DU_13_15	Verdon
DU_13_16	Affluents moyenne Durance Gapençais
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
HR_05_10	Valouse
HR_06_01	Arve
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy
HR_06_07	Guiers Aiguebelette
HR_06_08	Lac du Bourget
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique
ID_09_03	Drac aval
ID_10_02	Drôme des collines
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan
ID_10_04	Paladru - Fure
ID_10_05	Roubion - Jabron
ID_10_06	Véore Barberolle
ID_10_07	Vercors
ID_10_08	Berre
LP_15_01	Argens
LP_15_04	Gisclé et Côtiers Golfe St Tropez
LP_15_09	Littoral des Maures
LP_15_13	Siagne et affluents
LP_15_14	Brague
LP_16_01	Arc provençal
LP_16_02	Côtiers Ouest Toulonnais
LP_16_03	Etang de Berre
LP_16_04	Gapeau
LP_16_05	Huveaune
LP_16_07	Littoral Marseille - Cassis
LP_16_08	Maravanne

LP_16_10	Touloubre
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné
RM_08_02	Azergues
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire
RM_08_04	Bourbre
RM_08_05	Brévenne
RM_08_06	Galaure
RM_08_07	Garon
RM_08_08	Gier
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs
RM_08_10	Morbier - Formans
RM_08_11	Territoire Est Lyonnais
RM_08_12	Rivières du Beaujolais
RM_08_13	Sereine - Cottet
SA_01_01	Amance
SA_01_03	Apace
SA_01_04	Coney
SA_01_05	Durgeon
SA_01_07	Lanterne
SA_01_08	Morthe
SA_01_09	Ognon
SA_01_10	Ouche
SA_01_11	Romaine
SA_01_12	Salon
SA_01_13	Tille
SA_01_14	Vingeanne
SA_01_15	Beze
SA_01_21	Petits affluents de la Saône entre Coney et Lanterne
SA_01_23	Petits affluents de la Saône entre Lanterne et Durgeon
SA_01_24	Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon
SA_01_26	Petits affluents de la Saône entre Salon et Vingeanne
SA_01_28	Petits affluents rive droite de la Saône entre Vingeanne et Vouge
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs
SA_01_35	Le Vannon
SA_03_01	Petits affluents de la Saône entre Dheune et Corne
SA_03_02	Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge
SA_03_05	Petits affluents de la Saône entre Vouge et Dheune
SA_03_06	Corne
SA_03_07	Dheune
SA_03_08	Grosne
SA_03_09	Mouge
SA_03_10	Petite Grosne
SA_03_11	Vouge
SA_04_02	Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille
SA_04_03	Chalaronne
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône
SA_04_05	Seille
SA_04_06	Veyle
TR_00_02	Rhone moyen
TR_00_03	Rhone aval
TR_00_04	Rhone maritime
TS_00_01	Saone amont de Pagny

TS_00_02	Saone aval de Pagny
----------	---------------------

Carte 5D-B :

Code de la masse d'eau souterraine	Nom de la masse d'eau souterraine
FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence
FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère
FRDG150	Calcaires jurassiques des Avants-Monts
FRDG151	Calcaires jurassiques de la Côte dijonnaise
FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)
FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes
FRDG205	Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier
FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat
FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès
FRDG223	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières
FRDG251	Molasses miocènes du Bas Dauphiné plaine de Valence et Drôme des collines
FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
FRDG316	Alluvions de l'Orb et du Libron
FRDG319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Mezieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
FRDG342	Formations fluvio-glaciaires du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse
FRDG344	Alluvions de la Saône en amont du confluent de l'Ognon
FRDG346	Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans
FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon
FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)
FRDG361	Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône
FRDG370	Alluvions de l'Arc de Berre
FRDG377	Alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs
FRDG379	Alluvions du confluent Saone-Doubs
FRDG380	Alluvions interfluve Saone-Doubs - panache pollution historique industrielle
FRDG388	Alluvions de l'Ouche, de la Dheune, de la Vouge et du Meuzin
FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud
FRDG397	Alluvions de la Grosne, de la Guye, de l'Ardière, Azergues et Brévenne
FRDG411	Formations plissées calcaires et marnes Arc de St Chinian
FRDG424	Alluvions du Rhône de la plaine de Péage-du-Roussillon et île de la Platière
FRDG503	Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonaise, maconnaise et beaujolaise
FRDG510	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise
FRDG519	Marnes, calcaires crétacés + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan

